

## **D. ÉTATS FINANCIERS ET ANNEXE JURIDIQUE**



## Mérové-Pierre- Cabinet d'Experts Comptables

P.O. Box 13270, Delmas  
Port-au-Prince  
Haïti

7, rue Lechaud  
Bourdon, port-au-prince  
Haïti

Téléphone: (509) 245-8537  
(509) 260-2843  
Fax: (509) 245-1078  
email: mmerove@kpmghaiti.com

Conseil d'Administration  
Banque de la République d'Haïti:

Nous avons vérifié les bilans de la Banque de la République d'Haïti aux 30 septembre 2002 et 2001, ainsi que les états des résultats, de l'évolution du capital et des comptes de réserves et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

À l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe ci-dessous, nos vérifications ont été effectuées conformément aux Normes Internationales d'Audit. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des normes comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous croyons que nos vérifications fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le placement de la BRH dans la Téléco est gardé à la valeur de consolidation. Cependant, la quote-part de la BRH dans l'actif net de la Téléco a été enregistrée sur la base des états financiers internes non vérifiés de la Téléco, net d'une provision estimée par la Direction de la BRH, tel que décrit à la note 11 aux états financiers. Nous n'avons pas été en mesure de déterminer la fiabilité des états financiers de la Téléco et, par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements devraient être apportés au placement à la Téléco, aux résultats nets et aux comptes de réserves.

Tel que décrit à la note 1, les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, et conformément aux dispositions de la loi du 17 août 1979 régissant la Banque Centrale, dont certains articles diffèrent des Normes Internationales de Présentation de l'Information Financière.





Conseil d'Administration  
Banque de la République d'Haïti  
Page 2

À notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure d'obtenir suffisamment d'éléments probants sur la valeur de placement à la Téléco, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la BRH aux 30 septembre 2002 et 2001, ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les normes décrites à la note 1.

*Heroux-Duval Cabinet d'Experts-Comptables*

Port-au-Prince, le 25 avril 2003

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Bilans**  
**30 septembre 2002 et 2001**  
**(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)**

	Notes	2002	2001
<b>ACTIF</b>			
<b>LIQUIDITÉS</b>			
Encaisse en gourdes	G	207,592	183,184
Avoirs en devises	2	<u>770,262</u>	<u>1,549,952</u>
		<b>977,854</b>	1,733,136
<b>PLACEMENTS</b>			
Placements en devises	3	4,502,085	4,320,140
Avoirs en or	4	12,522	8,075
Disponibilités en DTS	5	<u>18,322</u>	<u>3,013</u>
		<b>4,532,929</b>	4,331,228
<b>PARTICIPATIONS DANS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX</b>			
	6	3,848,838	3,251,671
<b>PRÊTS ET AVANCES</b>			
Crédits à l'État Haïtien	7	15,691,754	12,623,236
Prêts et avances au personnel et aux autres institutions	8	718,351	570,183
Prêts et avances aux banques créatrices de monnaie et aux institutions financières non bancaires	9	<u>18,167</u>	<u>29,446</u>
		<b>16,428,272</b>	13,222,865
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
Immobilisations, au coût	10	1,271,792	1,005,036
Moins amortissement cumulé		<u>(172,982)</u>	<u>(136,708)</u>
		<b>1,098,810</b>	868,328
<b>AUTRES</b>			
Placement à la Téléco	11	1,923,380	1,923,380
Autres éléments d'actif	12	<u>562,560</u>	<u>648,571</u>
		<b>2,485,940</b>	2,571,951
	G	<b>29,372,643</b>	25,979,179

Voir les notes aux états financiers

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Bilans (suite)**  
**30 septembre 2002 et 2001**  
**(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)**

	Notes	2002	2001
<b>PASSIF, CAPITAL ET R ÉSERVES</b>			
BILLETS ET MONNAIE EN CIRCULATION	13 G	8,074,704	6,647,500
ENGAGEMENTS EN DEVISES	14	2,499,091	2,042,880
CONTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX	15	5,130,094	4,565,584
<b>ENGAGEMENTS EN MONNAIE LOCALE</b>			
Engagements envers les banques créatrices de monnaie et les institutions financières non bancaires	16	8,455,247	7,898,691
Engagements envers les autres institutions	17	101,219	44,850
Autres éléments du passif	18	362,691	195,607
		<u>8,919,157</u>	<u>8,139,148</u>
<b>CAPITAL ET RÉSERVES</b>			
Capital		50,000	50,000
Allocations en DTS		538,043	450,088
Plus-values non réalisées sur placements détenus pour revente	3	84,448	72,050
Réserve de réévaluation		2,488,313	2,070,530
Réserves spéciales		1,514,340	1,866,946
Réserve légale		74,453	74,453
		<u>4,749,597</u>	<u>4,584,067</u>
	<b>G</b>	<b>29,372,643</b>	<b>25,979,179</b>

Voir les notes aux états financiers

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**
**États des Résultats**
**Exercices terminés les 30 septembre 2002 et 2001**
**(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)**

	Notes	2002	2001
<b>REVENUS</b>			
Produits des placements, prêts et avances à l'État Haïtien	<b>G</b>	<b>363,675</b>	424,450
Produits des opérations avec l'étranger		<b>252,965</b>	367,288
Placement à la Téléco	<b>11</b>	-	-
Produits des opérations de crédit		<b>37,614</b>	47,462
Autres produits	<b>19</b>	<b>67,713</b>	51,913
		<b>721,967</b>	891,113
<b>DÉPENSES</b>			
Intérêts débiteurs et frais financiers		<b>403,703</b>	423,632
Rémunérations et charges sociales		<b>332,043</b>	311,264
Dépenses administratives		<b>170,845</b>	135,186
Coûts de fabrication des billets et des pièces de monnaie		<b>107,663</b>	66,667
Dotation aux amortissements	<b>10</b>	<b>36,274</b>	36,143
Dépenses relatives à la gestion des actifs		<b>13,984</b>	11,028
Provision pour mauvaises créances	<b>8</b>	<b>10,061</b>	7,135
		<b>1,074,573</b>	991,055
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>G</b>	<b>(352,606)</b>	(99,942)

**Voir les notes aux états financiers**

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**États de l'évolution du capital et des comptes de réserves**  
**Exercices terminés les 30 septembre 2002 et 2001**  
**(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)**

		<b>2002</b>	<b>2001</b>
<b>CAPITAL</b>			
Solde au début et à la fin de l'exercice	<b>G</b>	<b>50,000</b>	50,000
<b>ALLOCATION EN DTS</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>450,088</b>	503,694
Effet de change du DTS		<u>87,955</u>	<u>(53,606)</u>
Solde à la fin de l'exercice		<b>538,043</b>	450,088
<b>PLUS VALUE NON RÉALISÉE SUR PLACEMENTS</b>			
<b>DISPONIBLES À LA VENTE</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>72,050</b>	-
Variation de l'exercice		<u>12,398</u>	<u>72,050</u>
Solde à la fin de l'exercice		<b>84,448</b>	72,050
<b>RÉSERVE DE RÉÉVALUATION</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>2,070,530</b>	2,606,448
Variation de l'exercice		<u>417,783</u>	<u>(535,918)</u>
Solde à la fin de l'exercice		<b>2,488,313</b>	2,070,530
<b>RÉSERVE LÉGALE</b>			
Solde au début et à la fin de l'exercice		<b>74,453</b>	74,453
<b>RÉSERVE SPÉCIALE</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>1,866,946</b>	1,966,888
Transfert du résultat net de l'exercice		<u>(352,606)</u>	<u>(99,942)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<b>G</b>	<b>1,514,340</b>	1,866,946

**Voir les notes aux états financiers**

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**États des Flux de Trésorerie**  
**Exercices terminés les 30 septembre 2002 et 2001**  
**(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)**

	Notes	2002	2001
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Résultat net de l'exercice	<b>G</b>	<b>(352,606)</b>	(99,942)
Éléments de conciliation du résultat net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:			
Dotation aux amortissements	<b>10</b>	<b>36,274</b>	36,143
Provision pour pertes sur prêts	<b>8</b>	<b>10,061</b>	7,135
Pertes sur retraits d'immobilisations		-	7,831
Effet de change résultant de la réévaluation de la participation dans les organismes financiers internationaux		<b>(597,167)</b>	377,654
Changement dans les éléments d'actifs et de passifs résultant des activités d'exploitation:			
Décassement des prêts et avances, net		<b>(3,215,468)</b>	(1,491,835)
Billets et monnaie en circulation		<b>1,427,204</b>	246,167
Engagements en devises		<b>456,211</b>	1,578,941
Contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux		<b>564,510</b>	(493,683)
Engagements envers les banques créatrices de monnaie		<b>556,556</b>	536,260
Engagements envers les autres institutions		<b>56,369</b>	(12,366)
Changements dans les autres éléments d'actif, de passif et de réserves		<b>771,231</b>	(899,354)
<b>Liquidités utilisées dans des activités d'exploitation</b>		<b>(286,825)</b>	(207,049)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
(Augmentation) diminution des placements		<b>(201,701)</b>	113,969
Acquisitions d'immobilisations	<b>10</b>	<b>(266,756)</b>	(376,610)
<b>Liquidités utilisées dans des activités d'investissement</b>		<b>(468,457)</b>	(262,641)
Diminution nette des liquidités		<b>(755,282)</b>	(469,690)
Liquidités au début de l'exercice		<b>1,477,431</b>	2,392,265
Incidence de change sur les liquidités au début de l'exercice		<b>255,705</b>	(189,439)
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>977,854</b>	1,733,136

Voir les notes aux états financiers

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**  
**30 septembre 2002 et 2001**

**ORGANISATION**

La Banque de la République d'Haïti est une institution dont le capital appartient à l'État et qui remplit le rôle de Banque Centrale. Son organisation est régie par la Loi du 17 août 1979.

Les responsabilités fondamentales de la Banque Centrale sont de fixer les lois et règlements régissant le système bancaire et financier du pays; de définir la politique monétaire du pays; de garder et d'administrer les réserves externes de l'État Haïtien; et d'agir comme agent financier et fiscal de l'État Haïtien pour ses opérations de caisse et de crédit.

La Banque de la République d'Haïti est seule habilitée à émettre les billets et monnaie reçus comme monnaie légale sur le territoire d'Haïti.

Le Conseil d'Administration de la BRH est aussi celui de la Banque Populaire Haïtienne, appartenant à l'État, et du Fonds de Développement Industriel, une société créée par l'État, destinée à fournir un financement à moyen et long terme aux secteurs productifs de l'économie. En fonction de la Loi du 14 août 1979, le Gouverneur de la BRH est le Président du Conseil d'Administration de la Téléco dont la BRH détient 97% des actions.

La très grande majorité des éléments d'actif de la Banque, en fonction de la localisation du risque ultime, est située sur le territoire haïtien.

**(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

- (a) Les états financiers sont préparés selon la convention de coût historique, suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, et conformément aux dispositions de la loi du 17 août 1979 régissant la Banque Centrale, dont certains articles diffèrent des Normes Internationales de Présentation de l'Information Financière, notamment: les arriérés de créances et la comptabilisation des intérêts y relatifs, le traitement des gains et pertes de change résultant de la réévaluation des avoirs et engagements de la BRH détenus en devises tel que décrit à la note **1(k)**.

Lors de la préparation de ces états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent les montants des éléments d'actif et du passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers ainsi que les revenus de l'exercice. De l'avis de la direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(b) Placement à Télécommunications d'Haïti SAM (TÉLÉCO)**

La BRH détient 97% des actions de la Téléco. Par arrêté présidentiel paru dans le Moniteur no. 80 du 1<sup>er</sup> octobre 2001, le Vice-Gouverneur assume la vice présidence du Conseil d'Administration de la Téléco. Toutefois, le Directeur Général de la Téléco est nommé par l'État et de plus, les décisions stratégiques de la Téléco doivent être prises de concert avec l'État qui dispose d'un appui budgétaire annuel de cette institution. En raison de ce qui est mentionné ci-dessus, et en raison du fait que la Téléco est limitée dans sa capacité de transférer des fonds à la BRH, les états financiers de la Téléco ne sont pas consolidés avec ceux de la BRH.

Ce placement est maintenu à la valeur de consolidation qui consiste à comptabiliser l'investissement à la valeur d'acquisition en y ajoutant sa quote-part des résultats enregistrés par l'entité émettrice et en y déduisant sa quote-part des dividendes déclarés ou versés. **(Note 11)**.

**(c) Conversion des comptes exprimés en devises**

Les éléments d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes aux taux de change prévalant à la date du bilan. Les comptes détenus avec le FMI ont été convertis aux taux officiels du DTS par rapport à la gourde prévalant à la date du bilan.

Les taux de change du dollar US aux 30 septembre 2002 et 2001 étaient de 29.6984 et 25.4927 gourdes haïtiennes pour un dollar US, respectivement. Les taux de change du DTS étaient de 0.0254571 et 0.03043181 DTS pour une gourde haïtienne aux 30 septembre 2002 et 2001, tel que publié par le FMI.

Les transactions effectuées en monnaies étrangères sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à la réserve de réévaluation **(note 1k)**, tel que prescrit par la loi, à l'exception des éléments dont les fluctuations de change sont supportées par l'État Haïtien et qui sont inscrits aux crédits à l'État Haïtien. Les comptes relatifs au FMI sont les principaux éléments dont les gains ou pertes de change sont supportés par l'État Haïtien **(note 7)**.

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**d) Avoirs en or**

L'or est valorisé au cours en vigueur à la date du bilan. Les gains et les pertes résultant de cette valorisation sont inscrits à la réserve de réévaluation (**note 1k**). Les intérêts gagnés sur les dépôts en or sont capitalisés aux dépôts.

**(c) Placements en devises**

Les placements en devises maintenus à l'extérieur du pays sont composés principalement de valeurs mobilières représentant la participation de la BRH dans des institutions financières étrangères, comptabilisés au coût, et de dépôts à terme gardés à échéance, de comptes en marché monétaire, de bons du trésor des États-Unis, d'obligations à terme détenus pour revente qui sont reflétés à leur juste valeur.

Les profits et pertes non réalisés sur ces placements détenus pour revente sont comptabilisés dans un poste séparé des réserves jusqu'à leur réalisation. Lorsqu'on dispose de ces placements, les profits ou pertes cumulés préalablement aux réserves sont alors virés aux résultats nets de l'exercice.

**(f) Participation dans les organismes financiers internationaux**

Conformément à l'article 2, alinéa 10, et l'article 61, alinéa 2 de la Loi du 17 août 1979, la BRH a enregistré dans ses livres les participations de la République d'Haïti dans les différents organismes internationaux. Le Gouvernement haïtien a souscrit au capital de différents organismes financiers internationaux. Les montants payés à titre de capital sont reflétés comme des contributions, et les montants non encore versés sont reflétés comme des engagements (**note 15**). Ces transactions gérées par la BRH à titre de fiduciaire sont réévaluées aux taux de change de la fin de l'exercice.

**(g) Prêts et avances à l'État Haïtien**

Les prêts et avances à l'État Haïtien représentent un financement au Secteur Public et comprennent les prêts et les avances en comptes courants au gouvernement, aux collectivités locales et aux entreprises publiques.

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(g) Prêts et avances à l'État Haïtien (suite)**

Les revenus d'intérêts sur ces prêts et avances sont comptabilisés sur une base d'exercice.

La BRH ne provisionne pas les prêts et avances à l'État Haïtien et aux entreprises publiques à moins de désaccord spécifique.

**(h) Immobilisations**

Les immobilisations sont enregistrées au coût.

À l'exception des terrains, des constructions en cours et des aménagements, ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie utile. Les aménagements sont amortis sur la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées, alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les taux d'amortissement en vigueur pour les principales catégories d'immobilisation sont comme suit:

Immeubles et bâtisses	5%
Matériel et mobilier du bureau	20% à 25%
Matériel informatique	20%
Logiciels informatiques	25%
Matériel roulant	25%
Équipements	20%
Installations	20%
Aménagements	20%

**(i) Frais d'impression des billets**

Les frais d'impression des billets et pièces de monnaie sont enregistrés à la dépense. Les coûts des stocks de billets commandés et non encore reçus sont inscrits aux autres actifs.

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(j) Billets et monnaie en circulation**

Le montant des billets et monnaie figurant au passif du bilan de la BRH correspond aux billets et pièces de monnaie en circulation, détenus par l'ensemble des agents économiques.

**(k) Réserve de réévaluation**

L'article 56 de la loi organique de la BRH précise que les gains et les pertes, qui résultent de la réévaluation des avoirs et des engagements de la BRH détenus en devises ou en or, doivent être comptabilisés à un compte dénommé "Réserve de réévaluation" présenté au bilan dans "Capital et réserves".

**(l) Contrat de location-Financement**

La BRH, à titre de bailleur, a cédé pratiquement au preneur tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un immeuble qu'elle possédait. Les revenus de financement découlant du contrat de location-financement sont enregistrés aux résultats. L'investissement dans le contrat de location, se compose de paiements minimum nets et exigibles en vertu du contrat de location, diminué du revenu de financement non gagné.

**(m) Impôts et taxes**

Conformément à l'article 63 de la loi régissant la Banque Centrale, la BRH est exonérée du paiement des droits et taxes de l'État ou des communes dans l'exécution de toutes opérations qui lui sont propres.

**(n) Distribution des profits nets**

Selon l'article 59 de la loi régissant la BRH, les résultats nets doivent être distribués de la manière suivante: 25% au Trésor Public, 10% à la réserve légale et le solde à des réserves spéciales destinées aux fins d'investissement, de placement, d'expansion et autres, tel que fixé par le Conseil d'Administration.

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(o) Opérations avec l'État Haïtien**

La Loi du 17 août 1979 régissant la BRH mentionne à l'article 2 alinéa 10, que cette dernière exerce toutes les activités de banquier, d'agent financier et fiscal de l'État Haïtien.

Certains postes figurant au bilan de la BRH sont en fait des opérations de l'État Haïtien. Il s'agit notamment des participations, contributions et effets à payer aux Organismes Internationaux. (notes 6 et 15).

Les autres dettes de l'État garanties par la BRH sont gérées en postes hors bilan du fait qu'elles ne deviennent une obligation qu'en cas de défaut de l'État Haïtien. (note 25)

**(p) Fonds de retraite**

La BRH a institué un fonds de retraite à cotisations déterminées qui est alimenté par des contributions de la BRH et des cotisations des employés.

Suite à une résolution du Conseil de la BRH en 1993, les bénéficiaires du fonds de retraite sont payés, à partir de cette date, en fonction des contributions fixées par le Conseil. La dépense annuelle de retraite correspond aux contributions au titre des services courants.

**(q) Juste valeur des éléments financiers**

À l'exception des placements, dont la juste valeur est divulguée séparément, la juste valeur des autres éléments financiers est pratiquement égale au coût.

**(2) AVOIRS EN DEVISES**

Les avoirs en devises sont composés de:

<b>En milliers de gourdes</b>	<b>2002</b>	
<b>2001</b>		
Encaisse en dollars US	<b>G 308,861</b>	224,706
Effets en transit	<b>14,426</b>	8,761
Dépôts à vue à l'étranger – US dollars	<b>446,975</b>	1,316,485
	<b>G 770,262</b>	1,549,952

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(2) AVOIRS EN DEVISES (SUITE)**

Les dépôts à vue sont composés de fonds en dollars placés à un jour rémunérés à des taux d'intérêt moyen de 1.58% à 3.22% et de 2.79% à 4.02% en 2002 et 2001, respectivement et de fonds en Euro rémunérés à un taux d'intérêt allant de 2.25% à 2.75% en 2002 et 2001.

**(3) PLACEMENTS EN DEVISES**

Les placements en devises sont répartis comme suit:

<b>En milliers de gourdes</b>		<b>2002</b>	<b>2001</b>
Placements disponibles à la vente (a)	<b>G</b>	<b>4,314,721</b>	4,252,394
Dépôts à terme (b)		<b>178,191</b>	57,359
Valeurs mobilières:			
CitiFunds Institutional		<b>1,185</b>	996
Banco Latino Americano de Exportaciones (Bladex)		<b>7,239</b>	8,748
Banque Arabe Amérique (BAA)		<b>749</b>	643
	<b>G</b>	<b>4,502,085</b>	4,320,140

(a) Les placements en devises détenus pour revente sont répartis comme suit:

<b>En milliers de gourdes</b>		<b>2002</b>	<b>2001</b>
<b>Comptes en marché monétaire:</b>			
Coût	<b>G</b>	<b>27,659</b>	526,635
Juste valeur		<b>27,659</b>	526,635
Échéance moyenne		<b>1 mois</b>	1 mois
<b>Bons du Trésor des États-Unis:</b>			
Coût	<b>G</b>	<b>1,419,873</b>	632,030
Juste valeur		<b>1,437,159</b>	648,571
Échéance moyenne		<b>5 mois à 2 ans</b>	1 mois à 5 ans

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(3) PLACEMENTS EN DEVISES (SUITE)**

(a) En milliers de gourdes	2002	2001
<b>Autres obligations:</b>		
Coût	G 2,782,741	3,021,679
Juste valeur	2,849,903	3,077,188
Échéance moyenne	1 mois à 19 ans	1 mois à 3 ans
<b>Valeur totale des placements:</b>		
Coût	G 4,230,273	4,180,344
Juste valeur	4,314,721	4,252,394
Plus-values non réalisées sur placements détenus pour revente	G 84,448	72,050

Les bons du trésor des Etats-Unis et autres obligations portent en moyenne un taux d'intérêt allant de 2.83% à 6.75% en 2002 et de 6.5% en 2001. Aux 30 septembre 2002 et 2001, ces placements sont détenus pour revente et sont reflétés à leur juste valeur.

Les comptes en marché monétaire portent en moyenne un taux d'intérêt de 1.97% en 2002 et 3.25% en 2001.

- (b) Au 30 septembre 2001, la BRH avait donné en gage un dépôt à terme de US\$ 2,250,000, porteur d'intérêts au taux de 7.1% l'an en faveur d'une banque étrangère en garantie d'une lettre de crédit émise par la BRH pour le compte du Ministère de l'Intérieur pour une durée d'un an renouvelable sur 5 ans. Ce gage a été utilisé au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2002. Au 30 septembre 2002, un dépôt à terme de \$ 6,000,000 portant intérêts au taux de 1.25% l'an a été donné en gage en faveur d'une banque étrangère en garantie d'une lettre de crédit irrévocable émise par la BRH pour le compte de la Téléco S.A..

**(4) AVOIRS EN OR**

Les avoirs en or sont valorisés à leur juste valeur aux 30 septembre 2002 et 2001 et se présentent comme suit:

En milliers de gourdes	2002		2001	
	<u>Quantité en</u> <u>Onces</u>	<u>Valeur</u>	<u>Quantité en</u> <u>Onces</u>	<u>Valeur</u>
Federal Reserve Bank of New York	1,308	12,522	1,308	8,075

Ces réserves détenues à la Federal Reserve Bank of New York ne portent pas d'intérêt.

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(5) DISPONIBILITÉS EN DROITS DE TIRAGES SPÉCIAUX (DTS)**

Ce compte représente les avoirs en compte courant, exprimés en DTS au Fonds Monétaire International (FMI).

Aux 30 septembre 2002 et 2001, les Droits de Tirages Spéciaux étaient respectivement de 466,434 DTS et 91,700 DTS.

**(6) PARTICIPATIONS DANS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX**

Les participations dans les organismes financiers internationaux se présentent comme suit:

<b>En milliers de gourdes</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Fonds Monétaire International (FMI) (a)	<b>G 2,384,404</b>	<u>1,994,621</u>
Autres organismes internationaux:		
Banque Interaméricaine de Développement (BID)	<b>1,171,761</b>	1,005,823
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	<b>205,384</b>	176,299
Association Internationale de Développement (IDA)	<b>30,141</b>	25,873
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)	<b>27,916</b>	23,963
Société Internationale de Financement (IIFC)	<b>24,412</b>	20,955
Agence de Garantie des Investissements Multilatéraux (MIGA)	<b>4,820</b>	4,137
	<u>1,464,434</u>	<u>1,257,050</u>
	<b>G 3,848,838</b>	3,251,671

(a) La participation de l'État Haïtien au FMI est de 60,700,000 DTS aux 30 septembre 2002 et 2001.

**(7) CRÉDITS À L'ÉTAT HAÏTIEN**

Les crédits à l'Etat Haïtien sont constitués de placements, de prêts et avances:

<b>En milliers de gourdes</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Prêts et avances -selon accord (a)	<b>G 6,318,120</b>	5,956,499
Placements en monnaie locale (b)	<b>1,217,101</b>	1,217,101
Déficit du Trésor Public (c)	<b>7,430,800</b>	4,972,260
Financement du programme de Bons BRH (a)	<b>121,291</b>	121,291
Effet de change - FMI (note 1c)	<b>604,442</b>	356,085
	<u>G 15,691,754</u>	<u>12,623,236</u>

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(7) CRÉDITS À L'ÉTAT HAÏTIEN (SUITE)**

- (a) Un accord a été signé entre l'État Haïtien et la BRH le 20 décembre 1996 reconnaissant les créances du Gouvernement envers la BRH et prévoyant le versement d'un montant mensuel par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) à titre d'intérêts sur ces créances. Par amendements datés des 13 février 2002 et 30 septembre 2000, le montant mensuel à verser par le MEF pour les exercices 2002 et 2001 avait été fixé à 30 et 25 millions de gourdes, respectivement. Conformément aux protocoles d'accord datant du 19 mars 2003 et du 13 février 2002, les intérêts de janvier 2000 à septembre 2002 ont été capitalisés au compte prêts et avances. Le taux de rendement moyen sur les crédits à l'État Haïtien sont de 2.65% et 2.56% pour les exercices 2002 et 2001, respectivement.

Les crédits de la BRH à l'État Haïtien n'ont pas d'échéance fixe.

En vertu d'un accord conclu le 13 février 2002, entre la BRH et le Ministère de l'Économie et des finances (MEF), des intérêts complémentaires de G 121.3 millions auraient dû être versés par le MEF à la BRH pour supporter le programme de Bons BRH pour l'exercice 2000-2001. Ces intérêts ont été inscrits aux crédits à l'État Haïtien.

- (b) Les placements en monnaie locale sont composés de:

En milliers de gourdes		2002	2001
Bons du Trésor	G	1,165,101	1,165,101
Obligations et titres		<u>52,000</u>	<u>52,000</u>
	G	<b>1,217,101</b>	1,217,101

Les Bons du Trésor et obligations et titres portent intérêt à des taux allant de 1% à 5% l'an. Leurs dates d'échéance vont de 1996 à 2008. Certains bons et obligations sont arrivés à échéance mais n'ont pas été honorés. Des intérêts courus et impayés sur ces placements ont été capitalisés aux prêts et avances à l'État Haïtien.

En milliers de gourdes		2002	2001
Bons du Trésor			
À échoir	G	280,101	427,601
Échus		<u>885,000</u>	<u>737,500</u>
		<b>1,165,101</b>	1,165,101
Obligations et titres			
Échus		<u>52,000</u>	<u>52,000</u>
		<u>52,000</u>	<u>52,000</u>
	G	<b>1,217,101</b>	1,217,101

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(7) CRÉDITS A L'ÉTAT HAÏTIEN (SUITE)**

(c) La BRH tient les comptes courants du Trésor Public. Ces comptes ne portent pas d'intérêt et se présentent comme suit:

En milliers de gourdes	2002	2001
Exercice courant:		
Recettes publiques - Trésor Public	G (7,667,581)	(6,320,240)
Dépenses de fonctionnement - Trésor Public	5,325,480	5,127,525
Fonds de financement - Trésor Public	4,797,705	3,030,350
Allocations aux entreprises publiques	<u>(1,000)</u>	<u>(5,000)</u>
Déficit - Exercice courant	2,454,604	1,832,635
Déficit - Exercices antérieurs	6,091,482	4,258,847
Déficit brut à la fin de l'exercice	8,546,086	6,091,482
Dépôts du Gouvernement Central	(1,154,433)	(1,027,074)
Autres comptes du Trésor Public	<u>39,147</u>	<u>(92,148)</u>
	G 7,430,800	4,972,260

**(8) PRÊTS ET AVANCES AU PERSONNEL ET AUX AUTRES INSTITUTIONS**

Les prêts et avances au personnel et aux autres institutions sont:

En milliers de gourdes	2002	2001
Employés, net	G 468,266	424,866
Entreprises publiques:		
Téléco	220,738	137,893
EDH	21,052	1,424
Camcp	<u>8,295</u>	<u>6,000</u>
	<u>250,085</u>	<u>145,317</u>
	G 718,351	570,183

Aux 30 septembre 2002 et 2001, les prêts aux employés portent intérêt de 4% à 6% l'an et sont ainsi répartis:

En milliers de gourdes	2002	2001
Prêts aux employés bruts	G 485,462	432,001
Provision	<u>(17,196)</u>	<u>(7,135)</u>
	G 468,266	424,866

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(8) PRÊTS ET AVANCES AU PERSONNEL ET AUX AUTRES INSTITUTIONS (SUITE)**

La provision sur les prêts aux employés a ainsi évolué au cours de l'exercice:

		<b>2002</b>	<b>2001</b>
Provision au début de l'exercice	<b>G</b>	7,135	-
Dotation de l'exercice		10,061	7,135
Radiation de l'exercice		-	-
Provision à la fin de l'exercice	<b>G</b>	<u>17,196</u>	<u>7,135</u>

Les avances aux entreprises publiques sont ainsi réparties:

<b>En milliers de gourdes</b>		<b>2002</b>	<b>2001</b>
Porteurs d'intérêts	<b>G</b>	137,337	56,651
Non porteurs d'intérêts		<u>112,748</u>	<u>88,666</u>
	<b>G</b>	<u>250,085</u>	<u>145,317</u>

Les avances porteurs d'intérêt ont une échéance allant de novembre 2003 à juin 2005 et portent en moyenne un taux d'intérêt allant de 9% à 10% aux 30 septembre 2002 et 2001. Les avances non porteurs d'intérêts n'ont pas une échéance fixe.

**(9) PRÊTS ET AVANCES AUX BANQUES CRÉATRICES DE MONNAIE ET AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES NON BANCAIRES**

Les prêts et avances aux banques créatrices de monnaie et aux institutions financières non bancaires sont:

<b>En milliers de gourdes</b>		<b>2002</b>	<b>2001</b>
Avances à la BNC et BPH	<b>G</b>	18,167	29,000
Institution financière non bancaire		-	<u>446</u>
	<b>G</b>	<u>18,167</u>	<u>29,446</u>

L'avance à la Banque Nationale de Crédit (BNC) bénéficie d'un moratoire sur le paiement des intérêts et le remboursement du principal. L'avance à la Banque Populaire Haïtienne a été assumée par le Trésor Public en mai 2002. Suite à un accord survenu entre le MFF et la BRH, le montant de la dette sera remboursé par le Trésor Public sur une période n'excédant pas 12 mois, à compter de mai 2002.

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(10) IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations au coût ont ainsi évolué au cours de l'exercice:

<b>Coût</b>		<b>Solde au 30/09/01</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>(Transfert)</b>	<b>Solde au 30/09/02</b>
Terrains	G	19,838	-	-	<b>19,838</b>
Immeubles et bâtisses		113,834	-	-	<b>113,834</b>
Matériel et mobilier					
de bureau		40,053	479	-	<b>40,532</b>
Matériel informatique		23,273	14,078	(11,698)	<b>25,653</b>
Logiciels informatiques		2,808	114	(1,606)	<b>1,316</b>
Matériel roulant		28,083	-	(3,116)	<b>24,967</b>
Équipements		10,467	2,057	-	<b>12,524</b>
Installations		32,498	231	(17,175)	<b>15,554</b>
Aménagements		15,197	2,084	(6,589)	<b>10,692</b>
Biens complètement amortis		<u>30,945</u>	<u>-</u>	<u>40,184</u>	<u>71,129</u>
		316,996	19,043	-	<b>336,039</b>
Constructions en cours		<u>688,040</u>	<u>247,713</u>	<u>-</u>	<u>935,753</u>
	G	<b>1,005,036</b>	<b>266,756</b>	<b>-</b>	<b>1,271,792</b>

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

<b>Amortissement cumulé</b>		<b>Solde au 30/09/01</b>	<b>Amortissement</b>	<b>(Transfert)</b>	<b>Solde au 30/09/02</b>
Immeubles et bâtisses		12,902	4,108	-	<b>17,010</b>
Matériels et mobilier					
de bureau		30,725	8,011	-	<b>38,736</b>
Matériel informatique		11,349	5,313	(11,698)	<b>4,964</b>
Logiciels informatiques		2,133	666	(1,606)	<b>1,193</b>
Matériel roulant		14,401	6,735	(3,116)	<b>18,020</b>
Équipements		3,700	2,310	-	<b>6,010</b>
Installations		21,019	6,316	(17,175)	<b>10,160</b>
Aménagements		9,534	2,815	(6,589)	<b>5,760</b>
Biens complètement amortis		<u>30,945</u>	<u>-</u>	<u>40,184</u>	<u>71,129</u>
	G	<b>136,708</b>	<b>36,274</b>	<b>-</b>	<b>172,982</b>

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(11) PLACEMENT À LA TÉLÉCO**

Le placement à la Téléco se présente comme suit, à la valeur de consolidation:

<b>En milliers de gourdes</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Valeur au coût d'acquisition	<b>G 13,600</b>	13,600
Quote-part des profits antérieurs, net de la provision (a)	<b>1,909,780</b>	1,909,780
Solde au début de l'exercice	<b>1,923,380</b>	1,923,380
Quote-part de l'exercice des résultats de la Téléco, net de la provision (a)	-	-
	<b>G 1,923,380</b>	1,923,380

(a) La quote-part de la BRII dans les résultats et l'actif net de la Téléco a été enregistrée sur la base d'états financiers internes non vérifiés, soumis par la Téléco. À partir de l'exercice 2001, la direction de la BRII, sur base de son évaluation, a enregistré une provision de 100% sur sa quote-part des résultats nets de la Téléco.

Les opérations de la Téléco se résument comme suit:

<b>En milliers de gourdes</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Résultats nets	<b>G 227,445</b>	75,000
Actif net	<b>G 3,139,000</b>	2,915,000

**(12) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF**

Les autres éléments d'actif sont:

<b>En milliers de gourdes</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Stock de billets neufs et monnaie en transit	<b>G 234,621</b>	332,959
Caution – Droit de douane sur construction	<b>100,000</b>	100,000
Avances aux fournisseurs	<b>72,362</b>	56,093
Avance sur commande de billets	<b>38,593</b>	-
Intérêts payés d'avance - Bons BRII (note 16)	<b>35,507</b>	76,755
Effets collectés à recevoir – BNC	<b>31,684</b>	28,427
Dépôt à terme – Fonds CFRA (BNDAT) (note 18)	<b>12,000</b>	12,000
Contrat de location-vente (a)	<b>8,021</b>	10,002
Autres	<b>29,772</b>	32,335
	<b>G 562,569</b>	648,571

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(12) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (SUITE)**

(a) L'investissement net dans le contrat de location-vente est constitué ainsi:

	<b>Échéancier</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux</b>
Contrat avec l'ONA	30/11/ 2005	60 mois	12% l'an

L'ONA effectue des versements mensuels réguliers de G 256,224, incluant principal et intérêt. Ainsi, des intérêts pour des montants de G 1.94 million et G 1.32 million ont été respectivement reçus durant les exercices terminés les 30 septembre 2002 et 2001.

Les titres de propriété seront transférés à l'ONA à l'échéance du contrat.

**(13) BILLETS ET MONNAIE EN CIRCULATION**

Les billets et monnaie en circulation sont:

<b>En milliers de gourdes</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Billets et monnaie émis	<b>G 8,524,190</b>	6,874,190
Moins: Billets et monnaie hors circulation	<u>(449,486)</u>	<u>(226,690)</u>
	<b>G 8,074,704</b>	6,647,500

L'émission autorisée représente la garantie que donne la BRH pour les billets et monnaie émis à date. Les billets et monnaie hors circulation représentent les montants détenus par la BRH dans son caveau à ces dates. Au cours des exercices 2002 et 2001, G 1,650,000,000 et G 408,000,000 ont été émis par la BRH, respectivement.

**(14) ENGAGEMENTS EN DEVISES**

Les engagements en devises se présentent comme suit:

<b>En milliers de gourdes</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Banques créatrices de monnaie (a)	<b>G 2,438,985</b>	1,818,560
Dépôts des entreprises publiques	<b>47,060</b>	64,619
Institutions financières non bancaires	<b>6,561</b>	3,288
Autres	<u><b>6,485</b></u>	<u>156,413</u>
	<b>G 2,499,091</b>	2,042,880

(a) Les engagements des banques créatrices de monnaie représentent surtout des réserves statutaires en devises requises par la BRH. Ces réserves ne portent pas d'intérêts.

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(15) CONTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX**

Les contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux se présentent comme suit:

<b>En milliers de gourdes</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Fonds Monétaire International (FMI) (a)	<b>G 2,754,410</b>	<u>2,491,540</u>
Autres organismes internationaux:		
Banque Interaméricaine de Développement (BID)	<b>1,171,761</b>	1,005,823
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	<b>205,384</b>	176,299
Association Internationale de Développement (IDA)	<b>30,141</b>	25,873
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)	<b>27,916</b>	23,963
Société Internationale de Financement (IIFC)	<b>24,412</b>	20,955
Agence de Garantie des Investissements Multilatéraux (MIGA)	<b>4,820</b>	4,137
	<u><b>1,464,434</b></u>	<u>1,257,050</u>
Dépôts des organismes internationaux	<b>892,189</b>	800,754
Emprunt - BID 990/SF - IIA (b)	<b>19,064</b>	<u>16,240</u>
	<b>G 5,130,094</b>	4,565,584

- (a) Les contributions et engagements envers le Fonds Monétaire International (FMI) incluent des engagements relatifs à des opérations de l'État Haïtien et de la BRH.
- (b) Le 20 janvier 1997, la BRH a signé un contrat de prêt no. 990/SF - IIA avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Dans le cadre de ce contrat, la BID finance à concurrence de US\$ 2,495,000 l'exécution du Programme de Renforcement Institutionnel de la BRH évalué à la contre-valeur de US\$ 2,745,000 par la BID. Ce prêt porte intérêt aux taux de 1% l'an jusqu'au 20 janvier 2007 et, ensuite, de 2% l'an au-delà de cette date sur les soldes dûs. Les intérêts sont capitalisés au financement. Des intérêts totalisant US\$ 30,187 et US\$ 5,508 ont été capitalisés respectivement au cours des exercices 2002 et 2001. Ce prêt est remboursable au moyen de 60 tranches semestrielles consécutives dont la première devra être versée le 20 juillet 2007 et la dernière au plus tard le 20 janvier 2037.

Le 20 septembre 2002, sur requête du Ministère de l'Économie et des finances et de la BRH la partie non décaissée du financement a été annulée.

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(16) ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES CRÉATRICES DE MONNAIE ET LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES NON BANCAIRES**

Les engagements en monnaie locale envers les banques créatrices de monnaie et les institutions financières non bancaires se présentent comme suit:

<b>En milliers de gourdes</b>		<b>2002</b>	<b>2001</b>
Banques créatrices de monnaie (a)	<b>G</b>	<b>5,289,082</b>	5,114,006
Bons BRH (b)		<b>3,153,000</b>	2,777,000
Institutions financières non bancaires		<u>13,165</u>	<u>7,685</u>
	<b>G</b>	<b>8,455,247</b>	7,898,691

(a) Les engagements des banques créatrices de monnaie sont détenus principalement pour fins de réserve statutaire en monnaie locale requise par la BRH. Ces réserves ne portent pas d'intérêts.

(b) Les bons BRH portent des taux d'intérêt allant de 5.6% à 21.1% en 2002, et de 14% à 26% en 2001 et ont des échéances de 7, 28 et 91 jours.

En cas d'insuffisance de liquidités des banques, la BRH consent à prendre en pension des bons présentés par ces institutions à des taux variant entre 20% à 30% en 2002 et entre 18% à 30% en 2001. Les bons pris en pension sont reportés aux avances effectuées aux institutions financières (note 9). Aux 30 septembre 2002 et 2001, il n'y avait pas de bons en pension.

**(17) ENGAGEMENTS ENVERS LES AUTRES INSTITUTIONS**

Les engagements envers les autres institutions sont les suivants:

<b>En milliers de gourdes</b>		<b>2002</b>	<b>2001</b>
Dépôts des entreprises publiques	<b>G</b>	<b>89,396</b>	24,478
Chèques certifiés émis en monnaie locale		<b>8,865</b>	7,205
Divers		<u>2,958</u>	<u>13,167</u>
	<b>G</b>	<b>101,219</b>	44,850

(A suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI  
Notes aux États Financiers

(18) AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF

Les autres éléments du passif se présentent comme suit:

En milliers de gourdes		2002	2001
Dépôts de garantie – lettres de crédit	G	142,534	52,410
Provisions pour charges sociales		75,618	60,389
Chèques de Direction et certifié BRH		41,567	20,244
Retenue de garantie Construction immeuble		40,856	-
Dépôts-employés et autres comptes du personnel		16,738	10,862
Contrepartie dépôt à terme (BNDAL) (note 12)		12,000	12,000
Fournisseurs à payer		8,040	15,804
Fonds immobilisés		7,111	7,040
Fonds détenus pour tiers (a)		6,275	3,577
Dépôts de cautionnement		3,620	3,420
Autres comptes à payer		8,332	9,861
	G	362,691	195,607

a) Fonds détenus pour tiers

Dans le cadre du Décret du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques et des activités bancaires sur le territoire de la République D'Haïti, la BRH gère la liquidation de la Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel (BNDAL). À ce titre, elle comptabilise à son bilan un passif lié à la collection des obligations de tiers envers la BNDAL. De même, la BRH effectue certains débours pour compte de la BNDAL dans le cadre de cette gestion. Selon la politique de la banque, ces débours sont débités directement aux obligations collectées pour le compte de la BNDAL.

Aux 30 septembre 2002 et 2001, les soldes des transactions enregistrées dans le cadre de la gestion de la liquidation de la BNDAL sont comme suit:

En milliers de gourdes		2002	2001
Autres éléments d'actif:			
Dépôt à terme détenu pour BNDAL	G	12,000	12,000
Autres éléments du passif:			
Contrepartie dépôt à terme BNDAL		(12,000)	(12,000)
Valeurs collectées pour compte BNDAL, net		(6,275)	(3,577)
	G	(6,275)	(3,577)

(A suivre)

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux États Financiers**

**(19) AUTRES PRODUITS**

Les autres produits comprennent surtout les commissions provenant des opérations bancaires et des pénalités imposées dans le cadre des activités de surveillance du système financier.

**(20) FONDS DE RETRAITE**

La dépense annuelle pour le fonds de retraite correspondant aux contributions à ce fonds selon le taux fixé par la BRH s'élève à G 11,731,470 et G 8,786,969, pour les exercices terminés les 30 septembre 2002 et 2001, respectivement.

Suite à une décision de Conseil en 1993, les bénéficiaires sur le fonds de retraite ne sont pas pré-déterminés et sont payés, à partir de cette date, en fonction des contributions fixées par le Conseil. Le Conseil de la BRH estime que tout passif éventuel relatif à ce fonds de retraite n'est pas d'importance à la situation financière de la BRH.

**(21) ENGAGEMENTS**

La Banque de la République d'Haïti s'est engagée envers une entreprise de construction pour l'aménagement du site de contingence pour un montant total de US\$ 905,000. Au 30 septembre 2002, un montant total de US\$ 185,521 millions a été avancé sur ce contrat.

Au 30 septembre 2002, la BRH traite de certaines affaires en instance de litige par ou contre quelques tiers. Selon l'évaluation des faits à jours, de l'avis de conseillers juridiques, les positions prises par la BRH sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière de la BRH.

**(22) POSTES HORS BILAN**

Les postes hors bilan comprennent:

<b>En milliers de gourdes</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Prêts de la BRH à l'État Haïtien garantis par la BRH	<b>G 12,123,891</b>	10,942,539
Stocks de billets et pièces chez les fournisseurs	<b>G 5,805,127</b>	11,099,027

**(23) CHIFFRES CORRESPONDANTS**

Certains chiffres de 2001 ont été reclassifiés pour fins de présentation seulement.

## **XIV. ANNEXE JURIDIQUE** **Conseils d'Administration**

### **Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH)**

#### **Moniteur # 84 du 25 septembre 1947**

Arrêté du 25 septembre 1947 nommant pour 5 ans à partir du 1er octobre 1947 :

Gaston Margron

C.E. Van Waterschoodt

Emmanuel Thézan \*

Christian Aimé \*

A.M. Herres

#### **Moniteur # 27 du 21 mars 1949**

Arrêté du 21 mars 1949 nommant M. Victor M. Coicou \*, membre du Conseil d'Administration de la Banque Nationale de la République d'Haïti pour une durée finissant le 30 septembre 1952 afin de combler la vacance produite par la mise à la retraite de M. Chs. Van Waterschoodt.

#### **Moniteur # 22 du 4 mars 1952**

Arrêté du 3 mars 1952 nommant M. Arsène E. Magloire Membre du Conseil d'Administration de la BNRH pour une durée finissant le 30 septembre 1952 afin de combler la vacance produite par le décès de M. Gaston Margron.

#### **Moniteur # 93 du 29 septembre 1952**

Arrêté du 29 septembre 1952 nommant pour 5 ans à partir du 1er octobre 1952:

Christian F. Aimé \*

Arthur M. Herres

Victor M. Coicou \*

Arsène E. Magloire

J. Frédéric Magny \*

#### **Moniteur # 23 du 11 mars 1957**

Arrêté du 11 mars 1957 nommant pour 5 ans à partir du 11 mars 1957 :

Silvère Pilié \*

Maurice Télémaque \*

François Auguste \*

Jean Méhu

Robert Bonhomme

#### **Moniteur # 114 du 17 octobre 1957**

Arrêté nommant M. Benjamin Prophète, Membre du Conseil d'Administration de la Banque Nationale de la République d'Haïti en remplacement de M. Robert Bonhomme, démissionnaire.

**Moniteur # 2 du 4 janvier 1958**

Arrêté du 31 décembre 1957 nommant pour 5 ans :

Maurice Télémaque \*  
Antonio André \*  
François Auguste \*  
Marcel Vaval  
Jean Pierre Mompont

**Moniteur # 8 du 23 janvier 1960**

Arrêté du 23 janvier 1960 nommant pour 5 ans :

Antonio André \*  
Joseph Chatelain \*  
Louis Smith \*  
Vilfort Beauvoir  
Lebert Jean Pierre

**Moniteur # 113 du 27 novembre 1960**

Arrêté du 26 novembre 1960 nommant pour 5 ans :

Antonio André\*  
Vilfort Beauvoir  
François Murat \*  
Noé Fourcand  
Jean Magloire

**Moniteur # 110 du 26 novembre 1965**

Arrêté du 26 novembre 1965 nommant pour 5 ans :

Antonio André \*, Président et Directeur Général  
Vilfort Beauvoir, Vice-Président et Directeur  
François Murat \*, Membre et Directeur Commercial  
Noé Fourcand, Membre  
Jean Magloire, Membre

**Moniteur # 82 du 5 Octobre 1970**

Arrêté du 4 octobre 1970 nommant pour 5 ans :

Antonio André \*  
Léon Mirambeau  
René Adrien \*  
Noé Fourcand  
Jean Magloire

**Moniteur # 75 du 30 octobre 1975**

Arrêté du 3 octobre 1970 nommant pour 5 ans :

François Murat \*  
Adrien Bonnefil \*  
Franck Bouchereau \*  
Léon Mirambeau  
Donasson Alphonse

**Moniteur # 69-A du 9 septembre 1976**

Arrêté du 8 septembre 1976 nommant pour 5 ans :

Antonio André \*, Président-Directeur Général  
Adrien Bonnefil \*  
Franck Bouchereau \*  
Donasson Alphonse  
Léon Mirambeau

---

**Banque de la République d'Haïti**

**Moniteur # 76-B du 27 septembre 1979**

Arrêté du 26 septembre 1979 nommant pour 3 ans :

Antonio André, Gouverneur \*  
Edouard Racine, Gouverneur Adjoint \*  
René Lafontant, Directeur Général \*  
Lameck Georges, Membre \*  
Allan Nolté, Membre \*

**Moniteur # 42 du 21 juillet 1980**

Arrêté du 18 juillet 1980 nommant pour 3 ans :

Gérard Martineau, Gouverneur \*  
Raoul Berret, Gouverneur Adjoint  
René Lafontant, Directeur Général \*  
Lameck Georges, Membre \*  
Allan Nolté, Membre \*

**Moniteur # 12 du 8 février 1982**

Arrêté du 8 février 1982 nommant pour 3 ans :

Marcel Léger, Gouverneur \*  
Allan Nolté, Gouverneur Adjoint \*  
Jean Claude Sanon, Directeur Général \*  
Lameck Georges, Membre \*  
Bonivert Claude, Membre \*

**Moniteur # 51 du 14 juillet 1982**

Arrêté du 12 juillet 1982 nommant pour 3 ans :

Antonio André, Gouverneur \*  
Allan Nolté, Gouverneur Adjoint \*  
Jean Claude Sanon, Directeur Général \*  
Lameck Georges, Membre \*  
Bonivert Claude, Membre \*

**Moniteur # 87-A du 16 décembre 1982**

Arrêté du 14 décembre 1982 nommant pour 3 ans :

Antonio André, Gouverneur \*  
Allan Nolté, Gouverneur Adjoint \*  
Jean Claude Sanon, Directeur Général \*  
Lameck Georges, Membre \*  
André Josaphat, Membre \*

**Moniteur # 26 du 18 Avril 1983**

Arrêté du 6 avril 1983 nommant pour 3 ans :

Allan Nolté, Gouverneur \*  
Ludner Ulysse, Vice-Gouverneur \*  
Jean Claude Sanon, Directeur Général \*  
André Josaphat, Membre \*  
Stanley Théard, Membre

**Moniteur # 70 du 6 octobre 1983**

Arrêté du 31 août 1983 nommant pour 3 ans :

Allan Nolté, Gouverneur \*  
Ludner Ulysse, Vice-Gouverneur \*  
Jean Claude Sanon, Directeur Général \*  
André Josaphat, Membre \*  
Gérard Pierre-Louis, Membre

**Moniteur # 43 du 20 juin 1985**

Arrêté du 11 juin 1985 nommant pour 3 ans :

Jean Claude Sanon, Gouverneur \*  
Jacques Joubert, Gouverneur Adjoint \*  
Félix Gaston, Directeur Général \*  
Stanley Théard, Membre  
Bonivert Claude, Membre \*

**Moniteur # 19 du 27 février 1986**

Arrêté du 27 février 1986 nommant pour 3 ans :

Onill Millet, Gouverneur \*  
Félix Gaston, Gouverneur Adjoint \*  
Sully Belancourt, Directeur Général \*  
Joseph Lagroue, Membre \*  
Guy A. Douyon, Membre

**Moniteur # 57 du 30 juin 1988**

Arrêté du 23 juin 1988 nommant :

Hubert Cameau \*, Membre du Conseil d'Administration en remplacement de Guy A. Douyon, démissionnaire.

**Moniteur # 71-A du 11 août 1988**

Arrêté du 3 août 1988 nommant :

Joseph Lagroue \*, Directeur Général en remplacement de Sully Belancourt, démissionnaire et  
M. Gérard Noël \*, Membre.

**Moniteur # 85-A du 29 septembre 1988**

Arrêté du 26 septembre 1988 nommant pour 3 ans :

Ernest Ricot, Gouverneur  
Félix Gaston, Gouverneur Adjoint \*  
Eddy V. Etienne, Directeur Général \*  
Yvon Guirand, Membre  
Ernst Nicolas, Membre \*

**Moniteur # 48 du 26 juin 1989**

Arrêté du 22 juin 1989 nommant pour 3 ans :

Jacques Vilgrain, Gouverneur  
Félix Gaston, Gouverneur Adjoint \*  
Charles Beaulieu, Directeur Général \*  
Fritz Viala, Membre  
Fritz Laurenceau, Membre \*

**Moniteur # 30 du 29 mars 1990**

Arrêté du 26 mars 1990 nommant Serge Pothel, Gouverneur

**Moniteur # 68-A du 6 août 1990**

Arrêté du 3 août 1990 nommant :

Charles Beaulieu, Gouverneur \*  
Fritz Laurenceau, Gouverneur Adjoint \*  
Joachim Noel, Directeur Général \*  
Fritz Viala, Membre  
René Durand, Membre \*

### **Moniteur # 28-A du 1er avril 1991**

Arrêté du 21 mars 1991 nommant :

Roger Pérodin, Gouverneur \*  
 Dumas Benjamin, Gouverneur Adjoint \*  
 Monique Ph. Thébaud, Directeur Général \*  
 Marie Thérèse O. Narcisse, Membre \*  
 Venel Joseph, Membre \*

### **Moniteur # 94-A du 2 décembre 1991**

Arrêté du 25 novembre 1991

Bonivert Claude, Gouverneur \*  
 Fritzner Beauzile, Vice Président \*  
 Monique Ph. Thébaud, Directeur Général \*  
 Marie Thérèse O. Narcisse, Membre \*  
 Serge Pérodin, Membre \*

### **Moniteur d'octobre 1994**

Arrêté d'Octobre 1994 nommant la Commission Provisoire de Gestion de la Banque de la République d'Haiti :

Roger Pérodin, Président \*  
 Bonivert Claude, Membre \*  
 Monique Ph. Thébaud, Membre \*  
 Venel Joseph, Membre \*  
 Dumas Benjamin, Membre \*

### **Moniteur # 99 du 15 décembre 1994**

Arrêté du 8 décembre 1994 nommant :

Leslie Delatour, Gouverneur  
 Fred Joseph, Vice-Gouverneur  
 Roland Pierre, Directeur Général  
 Venel Joseph, Membre \*  
 Henry Cassion, Membre

### **Moniteur # 9 du 31 janvier 1996**

Arrêté du 16 janvier 1996 nommant :

Fritz Jean, Gouverneur Adjoint en remplacement de Fred Joseph.

### **Moniteur # 12 du 12 février 1998**

Arrêté du 9 février 1998 nommant :

Fritz Jean, Gouverneur  
 Roland Pierre, Gouverneur Adjoint  
 Henry Cassion, Directeur Général  
 Venel Joseph, Membre \*  
 Max Etienne, Membre \*

**Moniteur # 71 du 30 août 2001**

Arrêté du 16 août 2001 nommant:

Venel Joseph, Gouverneur\*

Hancy Pierre-Louis, Gouverneur Adjoint\*

Réginald Mondésir, Directeur Général

Gladys Péan, Membre

Yvon Guirand, Membre

\* Cadre de la BNRH ou de la BRH.

## Liste des Circulaires

<b>Date de parution</b>	<b>Objet</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
22 novembre 2001	circulaire No. 81-3 en matière de gestion du risque de change	3 décembre 2001